

Des moyens à la hauteur des besoins, tout de suite

Plus d'un an après une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale « sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance », dont nous partageons le constat, à savoir que la protection de l'enfance est au bord du gouffre, le gouvernement a décidé de faire une proposition de loi sur la Protection de l'Enfance.

Pour notre part, à la FNAS FO, nous considérons, encore et toujours que la situation inadmissible dans laquelle se trouve la protection de l'enfance, qui ne date pas d'hier, est la conséquence des politiques d'austérité dramatiques qui la frappent. Ces politiques d'austérité frappent le secteur social et médico-social, le secteur de l'aide à domicile, de l'insertion, ainsi que l'hôpital public, l'éducation, la justice, la police judiciaire et la formation professionnelle.

Sans détour et sans surprise finalement, l'austérité financière en cours va être accentuée en 2027 et continuera ainsi à fragiliser le système judiciaire et de protection de l'enfance, promettant toujours sans nul doute des tragédies, médiatisées ou invisibilisées.

Ce projet de loi ne répond en rien au manque de moyens humains et financiers qui frappe l'enfance de plein fouet et ces mineurs vis-à-vis desquels les politiques répressives prennent chaque jour un peu plus le pas sur l'éducatif.

Ainsi, pour ne pas mettre les moyens financiers à la hauteur des besoins, ne pas financer les formations des professionnels qualifiés et diplômés, ni les rémunérer dignement, le gouvernement choisit ce qui ne coûte pas grand-chose, à savoir développer les accueils bénévoles et faciliter les adoptions.

Il annonce sinon, vouloir étendre l'attestation d'honorabilité au-delà de l'Enfance protégée, exonérant ainsi les employeurs, les autorités de tutelle et de tarification de leurs responsabilités de contrôle et de financement à hauteur des besoins, sans lequel aucun dysfonctionnement ne saurait être résolu.

Plus grave, il détourne dans son article 5, l'objet-même de la Protection de l'Enfance en Danger, pour aller vers la « Protection des enfants », dans un unique souci de contrôle généralisé et d'individualisation des responsabilités.

Ce projet de loi « relatif à la Protection des Enfants » ne répond en rien à la situation actuelle de crise du secteur qui voit se poursuivre :

- Le manque de financement et/ou les financements inégaux en fonction des départements du fait de la décentralisation et du désengagement de l'État,
- La déqualification, le recours au bénévolat et à l'intérim,
- Un manque de personnel afin d'assurer une prise en charge de qualité (30 000 postes vacants),
- Des rémunérations non revalorisées qui voient les éducateurs spécialisés payés en 2026 au SMIC entraînant la fuite des salariés ainsi qu'un turn-over incessant,
- Des conditions de travail toujours plus dégradées,
- Un manque de places pour les enfants, conséquence de l'école inclusive à tout prix et de la transformation de l'offre qui l'accompagne aboutissant à la fermeture des Établissements Sociaux et Médico-sociaux. Des familles sont abandonnées à leur sort et des milliers d'enfants, relevant de la MDPH, ne sont plus pris en charge de façon adaptée,
- Un manque de moyens, de personnel et de places en pédopsychiatrie.

Pour la FNAS FO, attachée à la qualification et aux diplômes d'État, attachée au fondement de l'ordonnance du 2 février 1945, à savoir le primat de l'éducatif sur le répressif, le bénévolat et le renforcement du contrôle des professionnels de la Protection de l'Enfance comme seule réponse aux dysfonctionnements, sont contraires à ses principes.

Protéger vraiment les enfants, l'enfance en danger nécessite un plan financier d'urgence national pour garantir un plan massif de formations de personnel qualifié et diplômé ; des créations de places et de postes à la hauteur des besoins ; une revalorisation salariale immédiate de l'ensemble des professionnels et le retour de l'indexation des salaires sur l'inflation.

